

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-17/2023**

Date de convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

Objet : Réalisation de travaux (changement de l'éclairage en Led à l'espace du bagnol) pour le compte du SIVU du Bagnol

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS.

Absents, excusés : Virginie TARDY

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés de travaux négociés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu le devis proposé par la société Ecadbat pour le changement de l'éclairage de l'Espace du Bagnol (passage en led),

Considérant la demande du SIVU du Bagnol qui demande à la commune de Saint Michel sur Savasse de procéder à la réalisation des travaux pour son compte, moyennant la prise en charge du reste à charge en fin d'opération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour le changement des luminaires de l'Espace du Bagnol à l'entreprise EcadBat pour la somme de 2 700 € HT (3 240 € TTC).

AUTORISE le SIVU du Bagnol à participer à hauteur de 910 € au financement de ce projet

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2023

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 5 avril 2023

Le Maire



Pierre COLOMB